



La Chapelle-Saint-Ursin, le 06 juin 2022

RAPPORT FINANCIER – ANNEE 2021

PREAMBULE

Un élément exceptionnel est à souligner au plan financier pour l'année 2021.

100 pour 1 accueille une troisième famille.

EMMAUS du Cher, dont une personne de chaque famille est « Compagnon », a décidé de prendre en charge le coût de ce 3^{ème} logement, au moins pour 2021.

Nous avons bénéficié, par ailleurs, et pour la dernière fois, d'une subvention de 3000 € de la Fondation Caisse d'Epargne

Compte de résultat

Les produits, pour un montant cumulé de 30412 € contre 15769 € en 2020, 19064 € en 2019, retracent le montant des collectes enregistrées ainsi que le montant des subventions reçues :

- 15284 € collectés contre 9929 € en 2020, 9914 € en 2019,
- 11300 € d'aides reçues, contre 5800 euros en 2020, 9150 € en 2019,
 - o Aide Fondation Caisse d'Epargne 3000€
 - o Aide reçue d'Emmaüs du Cher de 2000€ pour les frais d'administration
 - o Aide reçue d'Emmaüs du Cher de 6300 € (3x2100 €) pour le financement du 3^{ème} logement
- A quoi il convient d'ajouter 3838 € de recettes de la Fête de 100 pour 1 en octobre
-

A fin 2021, nous comptons 217 adhérents, encore inscrits, contre 166 à fin 2020, 155 à fin 2019, 133 à fin 2018 et 70 à fin 2017.

Ces chiffres doivent cependant être pondérés pour décrire le nombre d'adhérents actifs, soit ceux ayant fait au moins un versement dans l'année considérée.

A fin 2021, le nombre d'adhérents actifs était de 130, contre 107 en 2020, 102 en 2019, 97 en 2018 et 70 en 2017.

La typologie à fin 2021 par mode de paiement est la suivante :

44 donateurs sur le site Hello Asso (montant égal à 4939,00 euros),

57 donateurs par chèque (montant égal à 7045,00 euros)

29 par virement bancaire périodique (montant égal à 3300,00 euros).

En moyenne, le montant mensuel versé a été de 9,79 € contre 7,76€ en 2020, 8,15€ en 2019, 8,50€ en 2018 et 7€ en 2017.



Par localisation : sur 217 adhérents, 162 sont de Bourges et Agglomération, 31 d'autres communes du Cher et 24 d'autres départements.

Comme on peut le constater, le nombre d'adhérents a sensiblement augmenté en 2021. Mais il nous faut toujours continuer notre travail de suivi et de relance.

Les charges s'élèvent à 27 552 € contre 7859 euros en 2020, 11045 euros en 2019.

Cette augmentation des charges provient, avant tout, du fait que nous accueillons maintenant 3 familles
2 familles étaient déjà hébergées en 2020

- La famille Mayela, à Vierzon, depuis juin 2020, logée par le biais d'ASSIMMO
- La famille Serraj, à Bourges, depuis novembre 2020, logée par le biais de Val de Berry.

-

Nous accueillons une nouvelle famille cette année :

- La famille Zhuleku, à Bourges, depuis juin 2021, logée par le biais de Val de Berry

-

- Les charges du 1er logement représentent un montant de 11520,99 € pour 2021 (12 mois).

Le loyer en est de 580€ par mois, les charges locatives de 20€, le reste (4053,50 €) étant l'électricité, le gaz, l'eau et les assurances.

- Les charges du 2ème logement représentent un montant de 8419,04 € pour 2021 (12 mois)

Le loyer en est de 438,08€ par mois et les charges locatives de 104,23€. le reste (1824,60 €) étant l'électricité, le gaz, l'eau et les assurances.

- Les charges du 3ème logement représentent un montant de 4220,95 €, y compris le dépôt de garantie, pour 2021 (6 mois et demi)

Le loyer en est de 424,33€ par mois et les charges locatives de 97,42 €.

Enfin, en 2021, les frais de fonctionnement s'élèvent à 1969 € (contre 508 € en 2020 et 1963 € en 2019).

Le montant résultant est donc un excédent de 2860 € (contre 7910 € en 2020)

Au bilan, la trésorerie disponible s'élève à 30546 € contre 27686 € à fin 2020. L'augmentation de trésorerie est intégralement liée au montant de l'excédent réalisé.

Affectation du résultat

Le conseil d'administration propose, au vote de l'assemblée générale, d'affecter

- Au compte de Réserves facultatives 7 400 €

(Ce sont les aides exceptionnelles qui pourront être utilisées pour le financement de futurs logements)

-

LES PROJETS

Budget 2022

Ce budget, équilibré à 33240 €, traduit la volonté de l'Association de continuer à loger trois familles.

L'une des familles actuelles a obtenu son titre de séjour et devrait, normalement, retrouver son autonomie

En dépenses, le coût moyen de deux logements est évalué à 750 euros (soit le coût loyer + charges), celui du 3^{ème} logement est évalué à 970 €.

Les frais de fonctionnement sont portés à 2450 €.

En recettes, il repose sur une continuité d'engagement des 130 adhérents actifs de 2021 et sur l'hypothèse prudente de 15 nouveaux adhérents en 2022.



Il prend en compte l'augmentation de la subvention de fonctionnement à 2000 euros d'Emmaüs du Cher, qui doit, en principe, continuer à nous aider à assurer le loyer et les charges du troisième logement pour l'année 2022

Pour équilibrer, il serait nécessaire d'utiliser une partie des réserves constituées fin 2019, soit 2400 euros.

Nota :

Il est particulièrement important de noter l'insuffisance du niveau de collecte actuel pour assurer l'équilibre des charges de trois logements en année pleine, sans l'aide d'Emmaüs du Cher